



---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MONTVALEZAN**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 29 novembre 2023**

---

Date de convocation : 22 novembre 2023  
Date de mise en ligne site internet et affichage : 22 octobre 2023  
Membres en exercice : 07  
Membres présents : 06  
Membres absents : 01  
Membres ayant donné pouvoir : 00

Le 29 novembre 2023 à 17h00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montvalezan, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ces séances  
**Etaient présents :** Jean-Claude Fraissard, Président, Catherine Garandel, Vice-Présidente, Odile Villiod, Magali Vinson, Marguerite Arpin, Arlette Noir

**Etaient absents :** Laurent Hanicotte

**Etaient excusés :**

**Etaient invités :** Marion Collado, directrice Crèche ; Noéline Le Rouzic, service civique ; Philippe Gimbret, responsable finances ; Didier Charvet, DGS.

**Secrétaire de séance :** Arlette NOIR

---

**Approbation PV du 20 octobre 2023 à l'unanimité**

-----

## **1 – Délibérations**

### **D2023 17 . Micro-crèche – Règlement intérieur – Mise à jour**

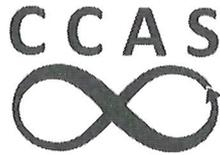
Monsieur le Président présente les horaires d'accueil de la structure prévus pour l'hiver 2023-2024, et les nouvelles modalités de règlement de paiement de la prestation d'accueil à la crèche par les familles notamment. Le règlement intérieur est modifié en conséquence.

Monsieur le Président propose au CCAS de délibérer pour adopter le nouveau règlement intérieur de la Crèche Les P'tits Mouzets.

**Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**MODIFIENT et COMPLETENT** le règlement intérieur de la structure en ce sens, comme joint à la délibération

**DIT** que le présent règlement intérieur s'applique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.



**D2023 18 . Multi-Accueil – Crèche Les P’tits Mouzets – maintien du statut en micro-crèche – période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024**

En référence à l'article Article R2324-46 du code la santé publique modifié par le Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 définissant les types de crèches collectives et au regard des effectifs d'enfants prévisibles accueillis sur la structure du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024, il est proposé de maintenir la structure sous statut micro-crèche, à savoir

« Les micro-crèches : établissements d'une capacité d'accueil inférieure ou égale à 12 places ».

Les règles spécifiques à aux crèches collectives de type « micro-crèches » seront par conséquent appliquées sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024.

Par ailleurs, monsieur le Président rappelle la délibération du CCAS en date du 11 mai 2022 (Délibération 2022\_12) qui acte le choix de règle d'encadrement pour la structure, à savoir de 1 professionnel pour 6 enfants (*L'article 8 du décret « petite enfance » du 30 août 2021 permet aux structures de choisir entre 2 règles d'encadrement*).

Toutefois, monsieur le Président explique que dans les micro-crèches, la présence de deux professionnels n'est obligatoire qu'à l'arrivée du 4<sup>ème</sup> enfant.

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

⇒ **APPROUVENT** le maintien de statut de la crèche collective Les P'tits Mouzets en micro-crèche du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024.

-----

**D2023 19 . Extension du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants- approbation**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 115-2, L. 313-2, L. 313-3, L. 712-1, L. 712-2, L. 712-8 à L. 712-11, L. 713-1, L. 714-1, L. 714-4 à L. 714-8,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique d'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

**Vu** l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application au corps d'adjoint d'animation du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat



Vu les délibérations antérieures n° 2016\_0145 en date du 30 novembre 2016 instaurant le RIFSEEP et n°2016\_0146 en date du 30 novembre 2016 instaurant l'indemnité spécifique de service, la délibération du 21 décembre 2000 instaurant la PSR

**Considérant** que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ses agents ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui est le régime indemnitaire de référence pour les cadres d'emplois éligibles ;

**Considérant** l'éligibilité au RIFSEEP des agents relevant des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants,

**Le Président propose à l'assemblée délibérante d'étendre le bénéfice du RIFSEEP aux cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants, selon les modalités suivantes :**

<u>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</u>			
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents non logés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE Agents logés NAS</i>
<b><i>Puéricultrices</i></b>			
Groupe 1	Direction de structure	25 500 €	Néant
<b><i>Auxiliaires de puériculture territoriale</i></b>			
Groupe 1	Encadrement	11 340 €	Néant
<b><i>Educateurs de jeunes enfants territoriaux</i></b>			
Groupe 1	Direction de structure	15 500 €	Néant
<b><i>Agents sociaux territoriaux</i></b>			
Groupe 1	Agents sociaux qualifiés	10 800 €	Néant
<b><i>Adjoint animation</i></b>			
Groupe 1	Adjoint animation	11 340€	Néant

<u>Détermination du CIA par cadre d'emplois</u>		
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum du CIA</i>
<b><i>Puéricultrices</i></b>		
Groupe 1	Direction de structure	4 500 €
<b><i>Auxiliaires de puériculture territoriale</i></b>		
Groupe 1	Encadrement	1 260 €
<b><i>Educateurs de jeunes enfants territoriaux</i></b>		



Groupe 1	Direction de structure	4 500 €
<b>Agents sociaux territoriaux</b>		
Groupe 1	Agents sociaux qualifiés	1 200 €
<b>Adjoint animation</b>		
Groupe 1	Adjoint animation	1260 €

*Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- ⇒ **DECIDE** d'étendre le bénéfice du RIFSEEP aux cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.
- ⇒ **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année au chapitre 012.
- ⇒ **DIT** que Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01<sup>er</sup> décembre 2023.

## 2 – Questions diverses

### 2.1 Crèche Les P'tits Mouzets

Didier CHARVET – remercie vivement Marion COLLADO, Manon CERDAN et Amandine BOUCARD pour leur investissement et leurs efforts sur la constitution d'une nouvelle équipe au complet. En quelques semaines, une équipe complète a été recrutée dont un 6<sup>ème</sup> poste mutualisé entre la crèche et l'école pour renforcer le périscolaire – très bonne idée de Catherine GARANDEL ; en effet, ce 6<sup>ème</sup> poste permet d'avoir une marge de sécurité pour assurer le 7/7 de la crèche tout en amenant des ressources humaines supplémentaires pour répondre aux besoins de personnel du périscolaire.

Marion COLLADO – fait part de son ressenti - Très bonne impression – belle équipe – bon dynamisme avec Myriam et Sylvie dès ce mois de novembre. Les enfants se sont vite adaptés. Les parents sont ravis. On proposera un goûter avec les parents et familles. Proposition du mardi 5 décembre à 17h30

Pour la saison, Anne Isabelle sera mon adjointe, très belle expérience d'infirmière en pédiatrie. Sophie, CAP Petite Enfance, présente un parcours correspond à notre profil. Même vision des choses sur la pédagogie. Léa assurera une polyvalence avec l'école et sécurisera les 2 structures.

Concernant les inscriptions, je n'ai pas encore eu de parents d'enfants de maternelle pour les demandes complémentaires. Une nouvelle famille s'est présentée pour 2 journées par semaine.

### 2.2 Service civique - post démarrage de mission - en présence de Noéline LE ROUZIC

Noéline LE ROUZIC – explique - pour le moment tout s'est bien passé. Première semaine, j'ai vu XXX – j'ai principalement téléphoné aux gens pour caler un planning. La semaine dernière, j'ai visité 2 personnes par jour ; j'ai toujours été bien reçue. Plus le temps passe et plus c'est facile de discuter avec les personnes. C'est vraiment chouette.



MAIRIE DE MONTVALEZAN



Point sur la liste des demandes enregistrées en mairie – désignation de 2 personnes – attention, prévoir au bail la possibilité de visite des garages à tout moment, si le garage est encombré et non occupable par un véhicule, possibilité de résilier avec effet immédiat.

## 2.5 -Logement – Prise de connaissance des demandes appartement OPAC, éventuel avis consultatif

Avis donné sur l'attribution d'un T3

## 2.6 Tour de Table

Date pour la confection des colis de Noël – mercredi 6 décembre à 16 h en mairie

*Fin de Séance =18h*

**La Secrétaire de séance**  
**Arlette NOIR**

*Arlette*

**Le Président**  
**Jean-Claude Fraissard**





J'ai aussi amené un bouquet de fleurs à une personne visitée. Elle était ravie de recevoir ces fleurs.

Je bois beaucoup de tisane.

Magali VINSON – c'est une idée à retenir pour les colis de Noël de 2024.

Magali VINSON –informe - j'ai des retours positifs de mes patients – comme l'an dernier nous n'avions eu personne, nos aînés sont d'autant plus ravis – pour chaque nouvelle personne qui arrive, ils se demandaient souvent s'ils seraient à la hauteur – cette année, ils étaient tellement en manque de visite, ils y sont allés tout de suite.

Arlette NOIR– avoir une personne qui change chaque année, il y a aussi petit temps d'adaptation.

Didier CHARVET – cela permet aussi de générer de nouveaux temps de découverte, de présentation, de raconter à nouveau son histoire.

Didier CHARVET – proposition d'action – cette semaine en mairie, nous avons eu une formation sur la cybersécurité. Les nouvelles modalités d'arnaques sont incroyables...notamment avec des imitations de la voix de proches générées par l'intelligence artificielle. Les riverains sont autant concernés que les professionnels. Les personnes âgées sont des cibles. J'ai convié Noéline à cette formation pour qu'elle puisse être sensibilisée au problème et être éventuellement de bon conseil. Nous pourrions aussi prévoir un temps de présentation au Villaret dédié aux aînés de la commune ... « comment repérer les pièges et arnaques ? »

Par ailleurs, la semaine dernière, nous avons reçu le Label Flocon Vert à Chambéry. Dans sa présentation synthétique des pépites de notre territoire (5 minutes) à l'assemblée présente (autres collectivités, presse), Mountain Riders a souligné notre initiative service civique « chargée de bonheur – lien et présence auprès des aînés » a été vivement saluée et reconnue.

### **2.3 - 5 stères de bois sec à distribuer**

Discussion et identification de personnes « fragiles » chauffées au bois pour distribution.

### **2.4 -Garage Brindze – 2 garages à éventuellement attribuer - demandeurs**